

SNJ

Barème des radios locales privées

Valeur du point au 01/06/99 : 58,74 F jusqu'à l'indice 130 ; 55,32 F ensuite

Fonctions	Coefficient	Salaires
Rédacteur en chef 4e échelon	200	11 508,60 F
Rédacteur en chef 3e échelon	193	11 121,36 F
Rédacteur en chef 2e échelon	187	10 789,44 F
Rédacteur en chef 1er échelon	180	10 402,20 F
Coordinateur de la rédaction 4e échelon	179	10 346,88 F
Coordinateur de la rédaction 3e échelon	175	10 125,60 F
Coordinateur de la rédaction 2e échelon	172	9 959,64 F
Coordinateur de la rédaction 1er échelon	169	9 793,68 F
Reporter-rédacteur-présentateur 4e échelon	160	9 295,80 F
Reporter-rédacteur-présentateur 3e échelon	150	8 742,60 F
Reporter-rédacteur-présentateur 2e échelon	137	8 023,44 F
Reporter-rédacteur-présentateur 1er échelon	131	7 691,52 F
Reporter-rédacteur-présentateur seul en poste	majoration 10 points	553,20 F
Stagiaires		
Diplômé ou stagiaire 2e année	125	7 342,50 F
Non diplômé, 1ère année	120	7 048,80 F
NB - Le reporter-rédacteur-présentateur seul en poste bénéficie des mêmes échelons que le reporter-rédacteur-présentateur, majorés de 10 points		
Expression bilingue à l'antenne	5 points au minimum	293,70 F
Piges		
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	3 points	176,22 F
Vacation de présentation ou reportage (amplitude inférieure à 6 h.)	6 points	352,44 F
Journée de présentation ou reportages (amplitude égale ou supérieure à 6 h)	10 points	587,40 F
Syndicat National des Journalistes - 33 rue du Louvre - 75002 Paris		